

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. Guillaume MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : E890/2016
N/Réf. : JMB/BXL-2.2558/s.597
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Carrefour de l'Europe, 3.
Placement d'un auvent au-dessus de l'entrée principale de l'hôtel.
(Dossier traité par Mme Oumayma Bouchenak)

En réponse à votre lettre du 22 novembre 2016, sous référence, reçue le 30 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un hôtel situé en face de la Gare centrale classée comme monument. Elle vise à installer un auvent en verre au-dessus de l'entrée principale de l'hôtel Hilton.

Le bien n'est ni inscrit à l'inventaire légal, ni repris dans une zone de protection, ni construit avant 1932. La CRMS n'a pas de remarques particulières à formuler sur le projet et elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Si nécessaire, la DMS formulera des remarques supplémentaires lors de la Commission de concertation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).